



Gerbaud Pascal
24, Monrepas
85200 SERIGNE
comitedesfetesdeserigne@gmail.com
07.77.49.20.03

VIDE-GRENIER DU 11/05/2025

Organisé par le Comité des fêtes de Sérigné (siège social : Mairie de Sérigné, 31 rue de Fontenay 85200 SERIGNE à Sérigné) et par l'APE (siège social : Mairie de Sérigné, 31 rue de Fontenay 85200 SERIGNE à Sérigné), rue du Petit Logis, le 11 mai 2025. ([coordonnées GPS : 46.50140275169817, -0.8443377225183258](#))

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M.....

Né le

à.....

et domicilié (adresse complète)

.....
.....

Téléphone :

Adresse mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation du véhicule :

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur (*cocher la bonne réponse*) :

n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature.

avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

à.....le.....

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à, le

(Signature)

Nombre de mètres souhaité (3€ le mètre)..... Soit un total de

.....euros

Cette attestation devra être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune de Sérigné

Règlement du vide-grenier de Sérigné

- Le prix de l'emplacement réservé est fixé à 3 € le mètre linéaire. Un euro supplémentaire par mètre sera demandé en cas de non réservation.
- L'emplacement avec véhicule (sans remorque) est de 5 mètre linéaire avec un tarif préférentiel de 12 € pour 5m
- Les inscriptions seront enregistrées, dès le paiement effectué, selon leur ordre de réception.
- Tout souhait d'emplacement sera noté et sera attribué en fonction des possibilités. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces attributions en cas de besoin.
- Les emplacements seront attribués, pour les personnes qui ont réservé, de 6h30 à 7h00.
- Les inscriptions le jour même se feront à partir de 7h00 en fonction des places restantes.
- Il est interdit de vendre toute arme à feu, animaux de toute nature et tous produits illicites.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'éventuels vols ou dégradations.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.
- L'inscription à ce vide-grenier vaut acceptation de ce règlement.
- Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'exclusion.
- L'emplacement devra être libéré avant 19h00

Pour valider votre inscription, vous devez renvoyer à l'adresse indiquée dans l'en-tête :

- l'attestation dûment remplie et signée
- envoyer le paiement correspondant aux mètres souhaités
- joindre une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso)
(indication de l'autorité qui l'a délivré et la date de délivrance)